



Les Officiales

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des Huissiers n°140- juillet 2022

La réunion de négociation de la CPPNI s'est tenue le 28 juin 2022. Deux points étaient à l'ordre du jour : la présentation des comptes frais de santé par Malakoff Humanis et les salaires.

Intervention de Malakoff Humanis -présentation des comptes frais de santé.

- **Les éléments démographiques régime des actifs** : 3155 salariés sont couverts avec 485 conjoints et 1116 enfants répartis sur le socle et les deux options. Sur les 4 756 assurés, on compte 2210 femmes pour 945 hommes. L'âge moyen est de 42 ans.
- **Pour le régime des accueils loi EVIN** : 104 assurés sont couverts avec 30 conjoints et 4 enfants répartis sur le socle et les deux options. L'âge moyen est de 63 ans.
- **Les résultats techniques** : on constate une légère baisse des cotisants, 47 études sont rentrées dans le régime et 70 sont sorties. Les comptes sont à l'équilibre sur le socle (base) mais dégradés sur la structure extension famille.
- **Les statistiques médicales** : les frais médicaux de ville représentent 21% des dépenses, le dentaire 17%, les consultations et visites 16%, l'hospitalisation 15%, l'optique et la pharmacie 13%.
- **Le taux de couverture global est de 88%.**

La CGT indique que le fonds HDS s'élève à 110 957€ et doit être utilisé pour des aides supplémentaires aux salariés ou pour des actions de prévention. En accord avec Malakoff Humanis, une présentation des aides et des actions de prévention sera faite en septembre prochain.

Les salaires : les organisations syndicales de salariés ont demandé à mettre ce point à la négociation, car le premier niveau des minima de la grille de classification catégorie 1-coefficient 262 est à 1 634,88€ alors que le SMIC est à 1 645,58€ depuis le 1 mai 2022 !

La CGT appuie sa demande de revalorisation des salaires avec une inflation de 5,9% qui devrait atteindre les 6,8% d'ici septembre selon les prévisions de l'INSEE, sans compter la flambée des prix de l'énergie du gaz et des produits alimentaires.

Le collège patronal nous propose de fusionner les deux premiers coefficients sans toucher la valeur du point, ce qui fait démarrer la grille à la catégorie 2, coefficient 272 avec un salaire de 1 696,28€.

Nous avons eu droit aux lamentations de certains employeurs jugeant la situation très critique pour accepter de revaloriser les salaires alors que « *le coût de la ramette de papier et de l'essence pèse sur leurs activités* » !

La CGT a indiqué que la revalorisation des 2% octroyée en avril, ne couvre pas le reste à vivre des salariés de la profession qui pour certains, survivent à peine avec leurs salaires de misère.

La prochaine CPPNI est prévue le mardi 27 septembre 2022.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à deploiement.fsetud@cgt.fr avec la mention « *Huissiers* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes